

Modalités de garde des enfants des personnels mobilisés pour la gestion de crise de COVID-19

En conformité avec les mesures annoncées par le Président de la République le 31 mars 2021 afin de freiner la propagation du virus et de protéger les personnes les plus vulnérables, l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant (crèches) et dans les accueils collectifs de mineurs est suspendu à compter du lundi 5 avril 2021 et jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, un **service de garde minimum sera mis en place** sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, pour l'accueil des enfants de 0 à 12 ans, des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie, et **qui n'ont aucune solution de garde**.

CATEGORIES PROFESSIONNELLES CONCERNEES :

(liste des personnels susceptibles de bénéficier du dispositif – au 31 mars 2021)

- **Tous les personnels des établissements de santé ;**
- **Les professionnels de santé libéraux suivants :** biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, pharmaciens, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes ;
- **Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage** (professionnels en charge du *contact-tracing*, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) **et de vaccination** (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les **préparateurs en pharmacie et les ambulanciers ;**
- **Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise** au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- **Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants :** EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- **Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics,** pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- **Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.**
- **Les forces de sécurité intérieure** (police nationale, gendarmerie, surveillants de la pénitentiaire)

Les familles prioritaires doivent être en mesure de présenter une attestation permettant de justifier d'un déplacement au travail indispensable à la gestion de la crise sanitaire.

Cet accueil s'organiserà de la manière suivante :

1 – Pour les enfants de 0-3 ans non scolarisés

Les Relais Assistants Maternels (RAM) communautaires (à La Haye, à Lessay - géré par la Maison du Pays de Lessay - et à Périers) se font le relais auprès des familles pour les moyens de garde des jeunes enfants sur le territoire :

- **RAM à LA HAYE** : 06 37 55 71 83 et klenesley@cocm.fr
- **RAM à LESSAY** : 06 37 56 48 59 et ram@maisondupaysdelessay.fr
- **RAM à PERIERS** : 07 64 78 99 33 et nmorin@cocm.fr

2 – Pour les enfants de 3 – 12 ans

Les familles intéressées sont invitées à se faire connaître auprès des services enfance jeunesse communautaires (La Haye et Périers) et de la Maison du Pays de Lessay, afin que nous puissions recenser les besoins (même prévisionnels) pour **les week-ends et vacances scolaires du 10 au 25 avril 2021** :

Pôle de proximité	Site d'accueil	Contacts et inscriptions
LA HAYE	Accueil de loisirs de La Haye Derrière la médiathèque Rue de La Libération 50250 La Haye	Accueil de Loisirs de La Haye <u>Du lundi au vendredi</u> : Téléphone : 06 67 01 64 99 Mail: cheron@cocm.fr <u>Le week-end</u> : 02 33 76 10 54
LESSAY	Pôle enfance de Créances Rue des écoles 50710 CREANCES	Maison du Pays de Lessay <u>Du lundi au vendredi</u> : Téléphone : 02 33 46 84 69 Mail : s.rene@maisondupaysdelessay.fr <u>Le week-end</u> : 06 37 56 48 59
PERIERS	Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche Pôle enfance 4 place du Fairage 50190 PERIERS	Accueil de Loisirs de Périers <u>Du lundi au vendredi</u> : Téléphone : 02 33 76 73 37 Mail : centredeloisirs-periers@cocm.fr <u>Le week-end</u> : 02 33 76 10 54

Bon à savoir :

- Les enfants seront accueillis par des professionnels
- Les repas et le goûter seront à fournir par les parents.
- L'accueil des enfants des familles mobilisées pour la gestion de la COVID-19 sera effectué à titre gratuit.
- Les enfants qui ont de l'asthme, des allergies, etc. doivent venir avec leur Protocole d'Accueil Individualisé et une trousse de secours.